

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pacte de Cohérence Métropolitain : quelle bonne échelle pour la proximité à Lyon ?

Lyon, le 4 novembre 2015

Lors de la séance du 12 octobre 2015, la Conférence Métropolitaine a adopté le projet de Pacte de Cohérence Métropolitain (PCM) qui impacte la manière dont l'action publique sera déployée sur nos territoires. Composée des 59 maires des communes présentes sur la métropole, **la Conférence métropolitaine n'inclut pas les maires des arrondissements de Lyon**. A ce stade de son élaboration, le projet de Pacte n'intègre donc pas **leur expérience de terrain ni leur vision en matière d'articulation des politiques publiques entre Métropole et proximité**.

Consécutivement à ces travaux en conférence métropolitaine, le projet de PCM sera soumis au vote du Conseil de la Métropole de Lyon le 10 décembre prochain. Préalablement, il doit être présenté pour débat et avis aux 59 conseils municipaux. A Lyon, le conseil municipal émettra un avis sur le PCM le 16 novembre, **mais sans consulter auparavant les 9 conseils d'arrondissement**.

Cela signifie que, ce soir, nous ne pouvons pas mettre le Pacte de Cohérence Métropolitain à l'ordre du jour de notre conseil d'arrondissement, nous ne pouvons pas en débattre en proximité, nous ne pouvons pas émettre un avis ! Et ce malgré le principe de « *gouvernance ouverte et respectueuse* »¹ que le Pacte appelle de ses vœux.

Parce que le PCM veut « *garantir à tous les habitants de son territoire l'accès à leurs droits et l'égalité de traitement dans la mise en œuvre de ces derniers* »², parce qu'il veut trouver « *un juste équilibre entre attractivité du territoire et prise en compte de la proximité* »³, nous estimons qu'à Lyon, les arrondissements et leurs représentants doivent être consultés et participer de cette construction métropolitaine commune.

Ce qui est en cause : la bonne gestion en proximité de nos actions publiques, le mode de gouvernement démocratique de notre ville, et le respect du principe d'Égalité devant le suffrage reconnu par le Conseil Constitutionnel.

Pour cette raison, et dans ce contexte de dysfonctionnement démocratique, nous, membres du conseil du 1^{er} arrondissement élus-e-s au suffrage universel direct le 30 mars 2014, refusons de siéger en conseil d'arrondissement de ce jour.

<p>Nous vous convions à une conférence de presse jeudi 5 novembre à 9 h 45 en mairie du 1^{er} arrondissement, salle du Conseil.</p>

Les élu-e-s du groupe « Lyon Citoyenne et Solidaire » du 1^{er} arrondissement

¹Page 12 du projet de PCM voté le 12/10/2105

²Page 7 du projet de PCM voté le 12/10/2105

³Page 11 du projet de PCM voté le 12/10/2105